



## Treize Septiers

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

### SUJETS PRINCIPAUX

L'an deux mille vingt, le vendredi dix juillet, à 18h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente sise 2 rue Pierre Henri Gillot, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Isabelle RIVIÈRE, Mme Stéphanie BRETON, M. Yvonnick BOLTEAU, Mme Annie BOSSARD, M. Gaëtan BARON, Mme Mireille BARBEAU, M. Sylvain FORESTIER, Mme Monique CHAILLOU, M. Jean-Yves PILARD, Mme Sylvie TABUTAUD, Mme Anne RAFFLEGEAU, Sébastien RONDEAU, M. Pierrick CESBRON, M. Sébastien VRIGNAUD, Mme Sandrine BOUDAUD, Mme Stéphanie CHESNÉ, Mme Dorothée GILLOT-CHEVALIER, M. Nicolas JOLY,.

**ABSENTS/EXCUSE(E) (S)** : Mme Régine ROBINEAU qui donne pouvoir et délégation de vote à Mme Isabelle RIVIERE, M. Yves RIPAUD qui donne pouvoir et délégation de vote à M. Gaëtan BARON, M. Philippe BROCHET qui donne pouvoir et délégation de vote à Mme Annie BOSSARD, Mme Virginie GIRARDEAU-GUILBERT qui donne pouvoir et délégation de vote à Mme Sylvie TABUTAUD, M. François RICHARD qui donne pouvoir et délégation de vote à M. Sébastien RONDEAU.

Conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, la condition de quorum a également été constatée.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Sandrine BOUDAUD a été désignée pour remplir ces fonctions.

Le Procès Verbal de la séance du **2 juin 2020** a ensuite été approuvé à l'unanimité.

### **ELECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SENATEURS**

Le Conseil Municipal procède à l'élection des délégués du Conseil Municipal et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020.

Madame le Maire a proclamé élus délégués les candidats de la liste suivante :

1 Liste composée de : **Stéphanie BRETON, déléguée, Yvonnick BOLTEAU, délégué, Annie BOSSARD, déléguée, Gaëtan BARON, délégué, Mireille BARBEAU, déléguée, Sylvain FORESTIER, délégué, Régine ROBINEAU, déléguée, Philippe BROCHET, suppléant, Anne RAFFLEGEAU, suppléante, Yves RIPAUD, suppléant, Dorothée GILLOT CHEVALIER, suppléante**

### **CONVENTION DE TRANSFERT DES EQUIPEMENTS COMMUNS – LOTISSEMENT LE PETIT BOIS II (Voté à l'unanimité)**

Madame le Maire explique que Lotibat a déposé un dossier de demande d'autorisation en vue de réaliser la 2<sup>ème</sup> tranche d'un lotissement à usage principal d'habitation.

**CONSIDERANT** que le transfert des équipements communs (voirie, espaces verts,...) est prévu à la fin des travaux d'aménagement du lotissement,

Le Conseil Municipal a **approuvé** la convention de transfert des équipements communs pour le lotissement et **autorisé** Mme le Maire à signer cette convention.

### **TIRAGE AU SORT POUR LE JURY CRIMINEL**

Il est procédé au tirage au sort pour le jury criminel 2021 : M. COLLIN Jean-Michel, Mme BONNET Annabelle, M. BOISSON Yohann, M. BARON Paul, M. DOUILLARD Christophe, M. MARTIN Jean.

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 JUILLET 2020

### SUJETS PRINCIPAUX

L'an deux mille vingt, le jeudi seize juillet, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente sise 2 rue Pierre Henri Gillot, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Isabelle RIVIÈRE, M. Yvonnick BOLTEAU, Mme Annie BOSSARD, M. Gaëtan BARON, Mme Mireille BARBEAU, M. Sylvain FORESTIER, Mme Monique CHAILLOU, M. Yves RIPAUD, M. Jean-Yves PILARD, Mme Sylvie TABUTAUD, Mme Anne RAFFLEGEAU, M. Philippe BROCHET, Mme Virginie GIRARDEAU-GUILBERT, M. Sébastien RONDEAU, M. Pierrick CESBRON, M. Sébastien VRIGNAUD, Mme Sandrine BOUDAUD, Mme Stéphanie CHESNÉ, Mme Dorothée GILLOT-CHEVALIER, M. Nicolas JOLY, M. François RICHARD.

**ABSENTS/EXCUSE(E) (S)** : Mme Stéphanie BRETON qui donne pouvoir et délégation de vote à Mme Mireille BARBEAU, Mme Régine ROBINEAU qui donne pouvoir et délégation de vote à Mme Isabelle RIVIERE.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. François RICHARD a été désigné pour remplir ces fonctions.

### **REPRÉSENTATION AU SEIN DU COMITÉ PARTENARIAL AVEC FAMILLES RURALES (Voté à l'unanimité)**

Considérant que suite au renouvellement du Conseil Municipal, **il convient de nommer les 3 nouveaux représentants élus au Comité partenarial.**

Le Conseil Municipal, a décidé de nommer les 3 représentants suivants : Mme Mireille BARBEAU, Mme Stéphanie BRETON et Mme Sandrine BOUDAUD.

### **AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : RESTAURANT LES 13 ÉCUS (Voté à l'unanimité)**

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux le rôle important de la collectivité dans le maintien des commerces de proximité. Ces commerces sont un atout indéniable dans l'attractivité d'une commune. Il semble donc essentiel de pouvoir accompagner les projets de reprise de commerce dans les limites des possibilités de la commune.

Dans le cas du restaurant « Les 13 écus », l'une des hypothèses envisagée est l'acquisition des murs par la commune avec un budget de travaux d'aménagement. La commune pourrait ainsi envisager une location avec le repreneur en incluant une option d'achat dans un délai convenu entre les deux parties. Le fonds de commerce serait directement acheté par le potentiel repreneur.

Afin de montrer l'attachement de la commune au maintien de ce commerce de proximité et la volonté des élus à soutenir la reprise d'activité, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour acter les engagements de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a décidé de **DIRE** que la commune se porte acquéreur des murs du restaurant « Les 13 écus », que la commune s'engage à réaliser des travaux d'aménagement du local commercial conformément au projet de développement du repreneur, que la commune conclura un bail avec le repreneur du restaurant pour la totalité de l'immeuble, que le repreneur s'engagera de son côté à acquérir le fonds de commerce, que le repreneur devra s'engager à racheter les murs dans un délai qui aura été fixé préalablement entre les deux parties.

### **DÉTERMINATION DU NOM DES RUES DU LOTISSEMENT « LE PETIT BOIS II » (Voté à l'unanimité)**

Pour la tranche 2 du lotissement Le Petit Bois il convient de dénommer les rues.

Après en avoir délibéré les noms suivants sont retenus : rue des Bosquets (prolongement), rue des Grands Champs (prolongement) et impasse des métives.

### **DIAGNOSTIC ET PLAN D'ACTIONS POUR LA VALORISATION DES PAYSAGES DE LA COMMUNE – SCHÉMA DE COHÉRENCE PAYSAGE URBAIN (SCOPU) (Voté à l'unanimité)**

Il est proposé au Conseil Municipal d'engager un travail d'élaboration **d'un diagnostic et plan d'actions pour la valorisation des paysages de la commune.** Un **Schéma de Cohérence Paysages Urbains (SCOPU)** pourra alors être construit.

Après présentation de cette démarche, le Conseil Municipal a décidé de valider la proposition du bureau d'études Gally pour la réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'actions pour la valorisation des paysages de la commune. Ce travail permettra l'élaboration d'un Schéma de Cohérence du Paysage Urbain)

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL (Voté à l'unanimité)**

Le Conseil Municipal est informé qu'afin de permettre d'assurer un remplacement saisonnier, un fonctionnaire titulaire sera mis à disposition de la commune de la Boissière de Montaigu, à compter du 10 août 2020 pour une durée de 20 jours (maximum 3 ans renouvelables), pour y exercer à temps non complet (à raison de 17.50 heures par semaine) les fonctions d'agent d'accueil de l'agence postale communale.

Ce fonctionnement mutualisé entre les deux agences postales sera amené à être renouvelé à chaque période de congés des agents titulaires permettant ainsi de maintenir un service de proximité de qualité dans nos deux communes respectives. Les horaires des agences seront aménagés en conséquence : ouverture de l'agence postale de Treize-Septiers le matin et de l'agence postale de La Boissière de Montaigu l'après-midi.